

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1701

présenté par

Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, Mme Keloua Hachi, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et M. William

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	36 000 000
Jeunesse et vie associative	36 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	36 000 000	36 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à pérenniser et augmenter l'aide financière pour les volontaires en service civique qui souhaitent passer le BAFA ou le BAFD.

En effet, une aide exceptionnelle de 100 euros a été mise en place pour les volontaires ayant effectué un service civique entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023, et l'éligibilité à cette aide s'éteint le 30 novembre 2024.

Afin de renforcer la continuité du volontariat et de l'engagement des jeunes, il semble nécessaire de permettre aux jeunes volontaires en service civique de disposer de cette aide au cours de leur mission, et non à l'issue de cette dernière. À cette fin, il est pertinent d'accroître l'aide de 100 euros versée aux associations au titre des formations civiques et citoyennes (FCC) afin d'encourager les structures à accompagner les jeunes qu'elles accueillent à passer le BAFA ou le BAFD et de créer ainsi une vraie continuité de l'engagement.

Dans cette perspective, l'aide versée au titre des FCC serait revalorisée de 100 à 500 euros, dont 400 euros seraient réservés au passage du BAFA ou du BAFD et qui serait cumulable avec les autres dispositifs existants.

Avec près de 90 000 jeunes en service civique chaque année, il conviendrait d'abonder l'action 04 du programme 163 de 36 millions d'euros afin d'aider les volontaires en service civique. Pour abonder l'action 04 du programme 163 de la somme afférente, il convient de prélever un montant équivalent sur l'action 02 du programme 219.

La rapporteure tient par ailleurs à rappeler qu'il est nécessaire d'organiser la montée en puissance du service civique pour tendre vers sa généralisation. Comme le souligne le Mouvement associatif, il s'agit d'une véritable école de la citoyenneté qui représente un outil de cohésion sociale